



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



K  
20668  
400

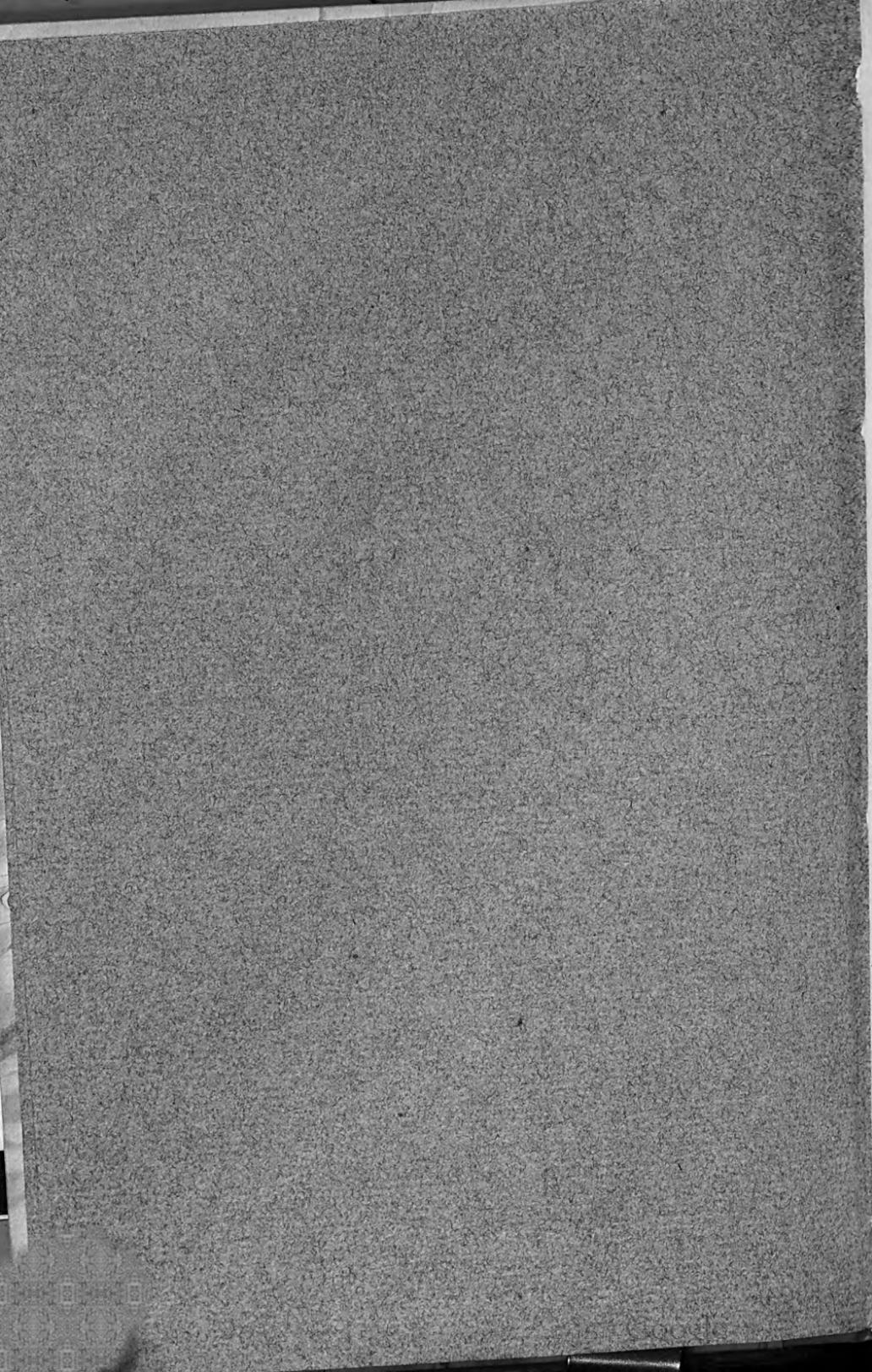
M  
277d



ERFGOEDBIBLIOTHEEK H. CONSCIENCE



03 08 0427846 0







375984

# UN MOT

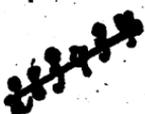
SUR

**LA SITUATION DE LA BELGIQUE,**

**PAR M<sup>r</sup>. DUBOSCH,**

**ANCIEN ADMINISTRATEUR.**





Gand, 12 Juin 1831.

**D'**APRÈS tout ce qui s'est passé depuis que les Belges ont fait halte, avant que leur révolution ne fût achevée et leur territoire purgé de leurs ennemis, il ne reste plus à ces prudences en patriotisme qu'une seule combinaison possible, c'est de faire ce qu'on aurait dû faire depuis longtems : d'élire pour chef constitutionnel de la Belgique, Mr. Surllet de Chokier, et de recourir aux armes. Cette combinaison peut seule nous garantir notre indépendance, la France ne peut s'y opposer ; et l'attitude de la France jointe à l'inquiétude qui domine les autres puissances, tiendra ces dernières en échec. Les avantages qui doivent en résulter une fois obtenus, la France doit abandonner ses idées d'envahissement et de réunion. Ce sont ces idées qui ont dominé sa diplomatie et qui lui ont fait tenir cette conduite tortueuse à notre égard, conduite inexplicable pour bien des gens, mais évidente pour ceux qui observent avec un peu d'attention.

Une fois constitués et nos ennemis chassés, les intrigues pour nous forcer à la réunion ou pour nous envahir, doivent cesser. Les combinaisons de la conférence sont rompues et la division doit se mettre parmi les puissances.

On verra alors les plénipotentiaires se regarder, et dire tout est fini ; il n'y a plus rien à combiner, l'oeuvre de la révolution est consommée ; chaque puissance doit maintenant prendre l'attitude qui convient à sa position et à ses intérêts. La France jouée comme les autres cours, ne peut plus reculer, elle doit nous envahir ou nous protéger. Nous n'avons rien à craindre des autres puissances, parce que la France a d'autres principes et d'autres intérêts à défendre que ses alliés. Deux choses avaient engagé la France à se mettre de la coalition, elle avait besoin de tems pour se préparer à la guerre, et elle convoitait ses limites naturelles ; elle a atteint son premier but, elle espère obtenir son second par la réunion.

Deux choses occupent en ce moment les esprits dans la Belgique :

*L'indépendance et la réunion.*

La France seule peut nous procurer l'une ou l'autre de ces deux choses.

Examinons laquelle des deux peut nous convenir.

L'indépendance avec le système des douanes qui nous entoure ne convient pas à nos intérêts matériels, et une indépendance sans prospérité trouverait peu de partisans.

La réunion a des inconvénients très-graves, et excitera parmi certaines classes de la société un mécontentement très-prononcé.

Il me semble qu'il y aurait moyen de concilier les intérêts de la France avec les nôtres, sans qu'il y ait réunion.

Qu'espère la France par la réunion ? Cent millions de contributions, et cent mille soldats et ses limites naturelles (1).

Hé, bien ! notre indépendance peut lui procurer les mêmes avantages, et peut offrir à ceux qui désirent la réunion les mêmes faveurs que leur donnerait notre incorporation dans la France.

La France, en maintenant notre indépendance, peut stipuler que la Belgique, devant balancer et au besoin appuyer sa puissance, doit être forte et avoir les limites que la nature et ses intérêts indiquent.

Les puissances étant convenues que la Belgique doit servir de barrière entre elles et la France, cette dernière puissance a des motifs plus que suffisants pour exiger que la Belgique, devant également lui servir de barrière contre elles, doit avoir des limites capables de résister à une agression, et que puisque des forteresses lui sont opposées de son côté, il faut que des rivières lui servent de garanties de l'autre.

La Belgique unie à la France par sympathie et par intérêt, servira toujours d'avant-garde à ses protecteurs, comme la Pologne doit servir d'avant-garde à l'Europe.

Ses armées, ses frontières et ses forteresses, quoique indépendantes de la France, ne seraient pas moins à sa disposition contre tous ceux qui voudraient l'attaquer au nord et à l'est. Une alliance offensive et défensive réglée par un traité, peut garantir ces avan-

---

(1) Extrait des discours prononcés à la chambre des députés.

tages aux deux états sans les confondre et sans blesser leur orgueil national.

Tout homme un peu versé en finances, n'ignore pas que les cent millions qu'on prétend que le gouvernement français convoiterait, seront largement absorbés par les charges du pays, et sans avoir des données qui puissent établir une opinion basée sur des calculs.

Je suis bien certain que proportion gardée, la réunion serait plutôt une charge qu'un avantage financier.

Le 3<sup>me</sup> avantage que la France obtiendrait par la réunion est bien balancé par l'entretien d'une armée d'avant-garde qui conserverait sa nationalité, et sa sympathie avec le peuple français; une armée qui chercherait toujours à rivaliser en patriotisme, en courage et en discipline avec ses frères alliés.

En adoptant ces principes, la France sera conséquente avec elle-même et avec ce qu'elle a fait jusqu'ici.

Les puissances qui ont consenti à l'indépendance du nouvel état, ne peuvent raisonnablement rien objecter contre une alliance quelque étroite qu'elle puisse être, mais elles peuvent provoquer une coalition en Europe pour s'opposer à la réunion.

Il me semble qu'il est bien établi que l'indépendance de la Belgique convient plus à la France que son incorporation; que l'indépendance lui assure les mêmes avantages que la réunion, sans l'exposer aux dangers

d'une guerre toujours désastreuse quelque glorieuse qu'elle soit dans ses résultats.

Il ne reste à examiner qu'un seul point et ce point est le plus important pour la Belgique, c'est la ligne des douanes entre les deux pays.

Cette ligne doit *disparaître* ou du moins être *imperceptible* pour la Belgique ; la France et la Belgique devenant une même famille, en *deux ménages*, ne peuvent pas avoir deux systèmes de commerce différents. Si la Belgique renonce aux droits sur les vins, les eaux-de-vie, etc. etc., la France peut bien renoncer à ses droits sur nos fers, nos houilles, nos toiles, nos draps, nos grains, nos bestiaux, etc., etc. Je crois que si le parallèle entre les recettes de l'un et de l'autre pays était établi que la balance pèserait sur la Belgique.

D'ailleurs la France en réunissant la Belgique devrait également renoncer à sa ligne de douanes.

Je sais bien que les hommes de finances, ces hommes à vues courtes, qui ne voient d'avantages que dans les systèmes prohibitifs, vont se récrier contre cette concession mutuelle, les uns m'opposeront les sacrifices immenses que va faire la propriété en faveur du commerce, les autres me diront que si la France perd la ligne des douanes du côté de la Belgique, elle perdra tous les avantages qui résultent de son système de prohibition contre l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, parce la Belgique affranchie du côté de la France peut admettre des marchandises prohibées ou fortement taxées chez nos voisins, et les intro-

duire dans ce dernier pays. Je ferai observer quant à la première objection que la légère augmentation qui en résulterait sur les contributions foncières, serait plus que compensée par l'abolition des droits sur les grains, les bestiaux et les toiles; à l'égard de la seconde, qu'il est certain que la France en souffrirait si un bon traité de commerce ne la garantissait pas contre l'inconvénient que je viens de signaler moi-même.

Il faudrait nécessairement que notre ligne de douanes au nord et à l'est devint la ligne française. C'est-à-dire que le système de prohibition existant en France devrait subsister chez nous, et ne pourrait être modifié que d'un commun accord et dans l'intérêt des deux peuples.

Il faudrait une autre plume que la mienne, des connaissances plus que je n'en ai, pour développer les principes que je viens d'établir ou plutôt d'esquisser, aussi ce n'est que dans l'espoir que des publicistes s'empresseront de s'emparer de mes idées pour en faire ressortir les avantages et les inconvénients que j'ai écrit ce peu de mots.

Si l'on parvient à s'accorder sur leur ensemble, il en résultera des avantages immenses, tous les intérêts et tous les partis y trouveront un point de réunion, et la Belgique son salut, sa prospérité et sa gloire.

K 200668



